

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 6 Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de THEZAN DES CORBIERES (Aude), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick DAPOT, Maire.

Date de la convocation 24 août 2018

Etaient présents :

DAPOT Patrick	LATHAM David		
GILABERT Aude	DANIEL Jean-Yves		
FALCOU Léone	BOUNIOL Daniel		VALLIER Rémi
PIZZIGHINI Olivier	THEILLARD Jacqueline		
PERAULT Françoise	NUFFER Nadia		

Etaient absents : MARTY Patrice, ABARCA Christelle.

1° Approbation compte rendu de la séance du 28/06/2018 : le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2° Désignation du Secrétaire de séance : Madame PERAULT Françoise

3° Gestion du personnel : Question débattue à huis clos.

4° Finances : Madame PERAULT Françoise :

a) Mise en non-valeur factures eau : 3 028.95 € (examen compensation par annulation facture travaux église) : la facture présentée représente la totalité des travaux mais seulement la première partie a été achevée. Elle est donc mise en attente. Lors du règlement la Trésorerie de Durban Corbières défalquera du montant à payer les factures d'eau en souffrance.

b) Produits irrécouvrables M14 (budget général) : 201.42 €

c) Délibération de virement de crédit M14 (budget général) :

M14			
Dépenses d'Investissement			
prendresur	Intitulé	virement de	Totaux
2158-122	Matériel divers	-2000	-7 066
2315-171	Réfection Foyer communal	-3066	
2313-181	Mise en sécurité bâtiments	-2000	
postes à couvrir	Intitulé	virement de	
2315-134	Chemins communaux	2666	7 066
2135-184	Aménagement Ecole	4400	
			0
M14			
Dépenses de Fonctionnement			
prendresur	Intitulé	virement de	Totaux
61551	Entretien Matériel roulant	-150	-150
postes à couvrir	Intitulé	virement de	
6574	Subventions (Billard club thézinois)	150	150
			0

Décisions modificatrices adoptées à l'unanimité.

5° Travaux : visite de l'école suite aux travaux à tout le Conseil Municipal : Monsieur le Maire, Monsieur BOUNIOL.

a) Détail du coût de l'opération : Monsieur le Maire remercie particulièrement Monsieur GILABERT Sébastien et Monsieur BOUNIOL Daniel pour tout le travail en régie qui a permis d'avoir une magnifique salle de classe pour la rentrée 2018/2019. Le coût des travaux par une

entreprise extérieure avait été chiffré à environ 65 000€ selon devis reçus. Au final l'aménagement de cette nouvelle classe reviendra à 14 885.52€ (Electricité et climatisation) + 11 000€ (Matériaux).

- b) Dépôt du dossier de demande de subvention 4ème Tranche éclairage public auprès du SYADEN pour un montant HT de 26 150.00 € (Accusé réception du 13/08/2018). Après acceptation de la demande de subvention l'éclairage public des rues du Moulin-à-vent et de la Croix-rousse sera changé (LEDS).
- c) Travaux effectués en juillet et août 2018 : présentation par Monsieur Daniel BOUNIOL, détail en Annexe.

6° Etat impayés eau exercice 2017 : Monsieur le Maire rappelle qu'il existe des aides pour les foyers les plus démunis pour le paiement des factures d'eau, électricité, etc. et qu'il est donc anormal que les personnes concernées n'en fassent pas la demande et laissent leurs factures d'eau impayées à la charge de la Commune, sur plusieurs années le plus souvent. Les membres du Conseil municipal peuvent consulter auprès du Secrétariat de la Mairie le détail des factures d'eau impayées.

7° Ecole : rentrée scolaire 2018-2019 : Madame Aude GILABERT recense 37 enfants pour cette rentrée 2018/2019, répartis en petite, moyenne et grande sections (67 élèves à Monseret en primaire). Elle fait part de la satisfaction des enfants en découvrant la nouvelle salle de classe qui permet aussi d'optimiser le déroulement de la cantine. La capacité d'accueil de la cantine est arrivée à quasi saturation.

a) temps de travail Madame FILLON Bélanda : de 32 heures à 35 heures. Madame Aude GILABERT explique que du fait que nous sommes revenus à la « restauration municipale » à partir de cette rentrée scolaire, il y a obligation d'avoir une Directrice d'ALAE. Afin d'occuper ce poste Madame FILLON Bélanda passe à 35 heures au lieu de 32h. Ce poste de Directrice d'ALAE est soumis à une formation qui, tant qu'elle n'est pas achevée, limite le nombre d'enfants admissibles à la cantine. Du fait de la quasi saturation de la capacité d'accueil une réflexion est engagée sur le fonctionnement futur de la cantine.

8° Examen de la délibération pour valider l'adhésion au SYADEN pour une mission d'accompagnement de projet énergie renouvelable : Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une mission d'assistance pour la Commune dont le coût annuel est de 600€. La délibération est adoptée à l'unanimité.

9° Associations : synthèse réunion du 02/09/2018 : Madame Nadia NUFFER remarque que ce Forum des Associations a réuni deux fois plus d'exposants que l'an dernier. Les membres du Conseil municipal prennent connaissance du dépliant de la journée « de Ferme en Ferme » du dimanche 9 septembre 2018 qui l'an passé a occasionné la venue de plus de 900 visiteurs à la Chèvrerie de Monsieur PORTAL.

b) Don P'tit Quinquin : 50.00 € versés à la Commune par l'Association qui organise chaque année un sympathique repas « moules/frites » au village.

10° Questions diverses :

a) **Problème d'approvisionnement en eau le week-end du 25 août 2018** : Monsieur le Maire relate l'origine et le déroulement du problème. C'est la panne de la pompe du forage principal (Montagut) qui est à l'origine de la perturbation. Cette pompe descend à 50m dans un forage de 80m, et son extraction nécessite l'intervention d'une grue. VEOLIA ne pouvait intervenir que le lundi 27 août : pas de grutier samedi après-midi et la loi interdit la circulation des grues le dimanche. Le forage de secours (Falcou) a été mis en route par Monsieur le Maire et Monsieur Daniel BOUNIOL dès constatation de la panne, c'est-à-dire le samedi 25/08, mais ce forage de 145m de profondeur, et dont la pompe descend à 80m n'a un débit que de 4m³ à l'heure alors que les besoins en eau de la Commune sont de 180m³/jour en été. Ce forage de secours, qui a coûté 98 524€ en 2006 + 288 000€ en 2010 pour son réservoir de 140m³, a mis 72 heures pour remplir le réservoir de manière suffisante à assurer quelques heures d'eau à la population. La population est restée un long temps sans eau car le réservoir de 140m³ qui aurait dû être plein et opérationnel immédiatement, avait en grande partie été vidé lors des premières vendanges qui avaient eu lieu la nuit précédente et nécessité le lavage des engins au petit matin ! Le point positif

dans ce malheureux week-end qui a vu Monsieur le Maire et Monsieur Daniel BOUNIOL se lancer dans une course contre la montre pour résoudre les problèmes au plus vite, c'est que le conduit en acier du forage a permis l'extraction sans problème de la pompe défectueuse et son remplacement sans occasionner les dégâts qu'avait subi le conduit en PVC lors du même problème en 2012, privant d'eau les habitants de la Commune pendant deux semaines au lieu de deux jours et demi cette année. Monsieur le Maire met à l'étude un éventuel rattachement de secours au réseau de Thermes et se rapprochera du Président du SAERO (Syndicat de l'eau de Termes basé sur FABREZAN à cet effet.

Ce forage ne peut être considéré comme forage de sécurité pouvant être utilisé en remplacement considérant sa petite capacité (4m³/heure alors qu'il faut 180m³/heure par jour pour alimenter l'ensemble de la population en été.

- b) Location partie hangar EX CDC à GFA de ST ESTEVE : 200.00 €/Mois (du 15 août au 15 octobre 2018) : suite à l'incendie qui a détruit le bâtiment du GFA de ST ESTEVE sis à Villerouge la Crémade, Monsieur le Maire rappelle qu'avec l'accord de l'ensemble du Conseil municipal, la Commune a accordé un bail précaire au GFA de ST ESTEVE, d'une *partie* de la surface totale (*ce qui explique le faible montant du loyer*), pour entreposer des engins de vendanges dans ce hangar ex CDC sur une très courte durée.
- c) Réflexion sur l'implantation de l'usine de bitume à FERRALS : Monsieur le Maire explique le contexte dans lequel les 54 Communes ont dans un premier temps donné leur accord pour une implantation de la société COLAS sur un terrain communs aux deux communes de Ferrals et Lézignan : lors de la réunion du 6 juin 2018, en soumettant la proposition d'accepter la venue de la société COLAS sur notre territoire il avait été soigneusement « omis » que cette implantation avait pour but d'installer une usine de bitume. Seules les perspectives de la venue d'une grande entreprise de travaux publics avec ce qu'elle comportait comme potentiel de développement pour l'économie et l'emploi pour la région avaient été suggérées. Lorsque, par voie non officielle, la nature de cette implantation (fabrique de bitume) avait été découverte, la majorité des Maires des 54 Communes (sauf deux abstentions) ont fait connaître leur opposition au projet et exprimé leur indignation sur les moyens déloyaux utilisés pour emporter leur accord. A ce jour le projet est toujours en débat. Monsieur le Maire lit la lettre que Monsieur BARO, Conseil départemental de l'Aude, a adressé au Président de la Communauté des Communes de la Région Lézignanaise, Monsieur MAÏQUE, pour lui rappeler les impacts négatifs environnementaux qu'aurait cette usine de bitume sur notre économie viticole et touristique et sur les principes d'un débat démocratique.
- d) Examen du dossier agrandissement de l'accès sur la CD 611 : Monsieur le Maire rappelle que seul le Département est habilité à autoriser cet agrandissement de la voie qui va à la Chèvrerie de Monsieur PORTAL : il rappelle que s'agissant d'une voie de type chemin la loi interdit que les bus et les cars l'empruntent.
La demande a été transmise à la subdivision du Conseil Département de Lagrasse.
- e) Régies (école/Alae) : mise en place de la possibilité de paiement par carte bancaire : fusion régies location foyer municipal/boulodrome/et régie publications en : "Thézan régie service apublic" : les terminaux de paiement par cartes bancaires ayant un coût non négligeable, un seul lecteur de carte bancaire sera utilisé pour le paiement de ces régies.
- f) Monsieur le Maire informe qu'un deuxième lot a été signé à la vente pour le lotissement COTE COURT.